

Contrat et conditions de réservation

à découper et à retourner au camping :

to cut out and return to the campsite:

(Écrire en lettre majuscule)

Nom (surname)..... Prénom (first name).....

Adresse (address).....

Code postal (postcode)..... Ville (town).....

Tél. Port : E-mail..... @

Participants au séjour (à remplir obligatoirement pour tout séjour et pour tous les occupants)

People staying (must be filled in for every stay and for all occupants)

Nom (surname)	Prénom (first name)	Date de naissance (date of birth)
1.....
2.....
3.....
4.....
5.....
6.....

Nous ne pouvons accepter plus de personnes que la capacité du mobil-home ne l'indique.

We can no longer accept more people than the capacity indicated for the mobile home.

Je désire réserver : • Date d'arrivée / /

• Date de départ / /

 **DEMANDE DE RÉSERVATION EMPLACEMENT CAMPING** : Request for campsite pitch booking

Emplacement de camping pour (maximum 6 pers.). Une caution de 35€ vous sera demandée par chèque ou empreinte de carte bancaire, pour garantir la restitution du badge d'entrée et le paiement du solde du séjour : **Arrivée après 14h30 et départ avant 11h**

tente (dimension : m x m)

caravane (dimension : m x m)

camping-car (dimension : m x m)

Forfait Confort (10 Amp.)

 **DEMANDE DE RÉSERVATION MOBIL-HOME** : Request for mobile home booking

Arrivée après 16h et départ avant 10h. Une caution de 410 € vous sera demandé par empreinte de carte bancaire pour garantir l'état du matériel et le nettoyage.

Loggia Bay 4 pers. 24,70 m² **Super Corail** 6 pers. 36 m² **Chalet Nemo** 2/4 pers. 20 m²

Pêcheur 4 pers. 20 m² **Cordelia** 6 pers. 30,50 m² **Offre Spécial Couple**

Chalet NEMO 199 €

LIFE PMR 4pers. 30,5 m² **Évasion XXL** 6/8 pers. 37 m² **Tente Aloha** 4/5 pers. 35 m²

Baliste 4 pers. 28 m² **Tente Éole** 4 pers. 20 m²

Assurance annulation* :

Je souscris à l'assurance annulation
Fortement recommandée (Prix du séjour) x 4/100 =€
(voir flyer campez-couvert joint à la brochure)

Ménage Cocher obligatoirement 1 case :

Forfait ménage : 75 €

Je m'engage à restituer la location dans un état parfait de propreté. Caution 75 €.

Animal domestique (Sauf catégorie 1 et 2)

Race 3€/jour basse saison / 4€/jour haute saison

Maximum 1 chien par emplacement ou dans les locations, uniquement chien de moins de 6 kg. Obligatoirement tenu en laisse dans le camping.

Je vous adresse mon règlement représentant :

L'acompte, soit 25 % du prix du séjour€

Les frais de réservation soit 18 €.....€

TOTAL à verser pour l'acompte €

Le solde du séjour est à régler 4 semaines avant votre arrivée.

Mode de paiement :

Chèque bancaire à l'ordre du Camping de Pont-Mahé

Chèque vacances ANCV *partie titulaire dument remplie*

CB par téléphone ou par notre site internet

Virement bancaire effectué le / / au Crédit Agricole de Guérande

(IBAN : FR76 1470 6000 0373 9335 6887 060 / BIC : AGRIFRPP47)



À , le / / 2022

Signature (+ mention Bon pour accord) :

Merci de lire les conditions de réservations jointes, ainsi que les conditions générales de vente avant de signer le contrat.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de location et je les accepte. Le locataire atteste être titulaire auprès de son assureur d'un contrat de responsabilité civile, couvrant les dommages causés au bien loués ou confiés.

Je m'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur du camping aux personnes qui m'accompagneront.

Please read the enclosed booking conditions, as well as the general terms of sale before signing the contract. The tenant is obliged to cover his civil liability with an insurance contract.

I acknowledge having familiarised myself with the general terms of rental and accept them. I undertake to respect and enforce the campsite's internal rules to the people accompanying me.

Conditions Générales de Vente

• **Séjour** : Le camping est ouvert du 08 avril au 08 octobre 2022.

En saison, arrivée le samedi à partir de 16 heures jusqu'à 19 heures.

Départ le samedi entre 8h00 et 10h au plus tard en locatif et 11h en emplacement.

• **Conditions de réservation** : Une réservation téléphonique ne sera maintenue que si la confirmation écrite nous parvient dans les 5 jours ouvrés qui suivent l'appel. Cette réservation ne devient définitive qu'après encaissement de l'acompte : 25 % du montant du séjour. La confirmation des dates du séjour vous est adressée dès réception de l'acompte. Pour toute réservation d'emplacement ou de mobil home, le solde de la location devra être réglé 4 semaines avant votre arrivée. Le solde une fois réglé vous recevrez ensuite la facture acquittée. A défaut, la réservation sera considérée comme annulée.

Le versement d'une caution de 410 € (Location d'un mobil-home : 300 €, Ménage : 75 € et Pass barrière : 35 €) par empreinte de carte bancaire pour garantir l'état général du matériel et le nettoyage. À défaut du paiement intégral 4 semaines avant votre arrivée, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation. Aucun remboursement n'est effectué si un séjour est commencé en retard ou s'il est interrompu pour convenance personnelle. De même, en cas de retard, la réservation pourra être annulée le lendemain de la date d'arrivée prévue, à 14 heures, si le camping n'a pas été avisé. Pour une annulation dans les conditions exposées ci-dessus, la totalité des sommes versées restera acquise au camping.

• **Personnes et véhicules supplémentaires** : Toute personne arrivant en cours de séjour sur un emplacement et non inscrite initialement, devra s'acquitter de la redevance « campeur » et de la taxe de séjour. Les véhicules supplémentaires doivent être obligatoirement garés sur le parking extérieur du camping.

• **Frais de réservation** : Pour toute réservation de séjour commençant du 08 avril au 08 octobre 2022, 18 € seront retenus (frais de dossier).

• **Moyens de règlement** : Vous pouvez régler l'acompte et le séjour par versement ou virement bancaire, par chèques vacances ANCV ou carte de crédit.

• **Visiteurs** : Ils sont acceptés dans la limite de la capacité du camping ou de la location et après accord de la direction du camping en acquittant une redevance de 2 € par visiteur et par jour et en s'enregistrant sur le registre de police. Ils doivent stationner leur véhicule à l'extérieur du camping et n'ont pas accès aux douches et à la piscine.

• **Assurance annulation** : Le camping du Domaine de Pont-Mahé vous propose une assurance Annulation et Interruption facultative dans votre contrat de location, 4% du coût du séjour avec un minimum de 25 €. Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campeur-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs, certificat médical, arrêté de travail ou les documents justifiant les soins reçus, bulletin d'hospitalisation... Aucun remboursement ne sera effectué sans souscription à cette assurance.

• **État et inventaire du matériel** : Un inventaire vous sera fourni le jour de votre arrivée et toute anomalie devra être signalée au plus tard le lendemain de votre arrivée. À votre départ, votre location doit être prête à être relouée immédiatement (inventaire et nettoyage final complet effectué).

Les mobil-homes ou les chalets et tentes seront rendus dans le même état de propreté, à défaut, le locataire devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de nettoyage de 75 € et toute dégradation ou objet manquant sera à la charge du locataire.

• **Caution pour les locations** : Une caution de 410 € vous sera demandé par empreinte de carte bancaire. L'état des lieux d'entrée est réalisé par le client, la caution est débloquée dans les 15 jours qui suivent le départ du client, après que nos équipes aient réalisé l'état des lieux de sorties, sous déduction éventuelle des frais de remise en état ou être conservé, éventuellement encaissé dans l'attente d'un chiffrage des dégâts. Ce dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité.

• **Caution pour les emplacements** : Une caution vous sera demandée par empreinte de carte bancaire, pour garantir la restitution du badge d'entrée et le paiement du solde du séjour d'un montant de 35 €.

• **Basse saison** : Jusqu'au 2 juillet et à partir du 27 août, les services ou activités du camping ne sont ouverts qu'en fonction d'une fréquentation suffisante de la clientèle.

• **Piscine** : Slip de bain ou boxer obligatoire (réglementation Européenne).

SHORTS ET CALEÇONS INTERDITS

• **Animal** : Le carnet de vaccination doit être à jour et devra impérativement être présenté à l'accueil lors de votre arrivée. L'animal devra être tenu en laisse, calme et non agressif sous peine d'expulsion immédiate. Les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie sont interdits dans le camping.

• **Bracelets obligatoires (juillet - août)** : Toute personne ayant loué dans le camping, devra porter un bracelet et ne devra le retirer qu'une fois son séjour terminé (en juillet et août uniquement). Lors de votre séjour, vous pouvez être photographiés et paraître dans les prochaines brochures du camping. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

• **Animations** : Animation pour tous : 5 jours sur 7 en juillet et août.

• **Médiation** : Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation CM2C - 14 rue Saint-Jean - 75017 Paris - 06 09 20 48 86 <https://cm2c.net> - cm2c@cm2c.net

• **La responsabilité du camping** : Elle n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de toute nature (véhicule ou autre) pendant, ou suite à un séjour, ainsi qu'en cas de panne ou mise hors service

des équipements techniques. Pour votre garantie personnelle (vol, dégâts) ou dommages causés par vous dans les locations, il est indispensable de demander à votre assureur une extension villégiature à votre multirisque habitation. Les enfants devront être sous la surveillance de leurs parents.

• **Règlement intérieur** : en cas de non respect du règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat et expulser les responsables sur le champ et sans remboursement en cas d'infractions pénale. Le gestionnaire pourra faire intervenir les forces de l'ordre.

Booking Terms

• **Stay**: The campsite is open from 08th April to 08th October 2022.

In season, arrival the Saturday from 4 p.m. until 7 p.m.

Departure the Saturday between 8 and 10 a.m. at the latest in rental and 11 a.m. on a pitch.

• **Booking conditions**: A phone booking shall only be maintained if written confirmation reaches us in the 5 working days following the call. This booking only becomes definitive after cashing of the deposit: 25% of the amount of the stay. Confirmation of the stay dates is sent to you from receipt of the deposit. For any booking of a pitch or mobile home, confirmed by letter. The balance of the rental and the deposits must be paid 4 weeks before your arrival at the campground once you pay the balance, you will receive a return receipt. Failing this, the booking shall be considered as cancelled. No refund is made if a stay begins late or is interrupted. Likewise, in the event of lateness, the booking may be cancelled the day following the scheduled arrival date, at 2 p.m. if the campsite has not been informed. For a cancellation under the conditions laid out above, all of the sums paid shall remain to the campsite.

• **Additional people and vehicles**: Any person arriving during the stay on a pitch and not registered initially must pay the "camper" fee and the tourist tax.

• **Booking fees**: For any booking of a stay starting from 08th April to 08th October 2022, €18 will be kept for administrative fees.

• **Means of payment**: You can pay the deposit and the stay by payment or bank transfer, by ANCV holiday vouchers, credit card.

• **Visitors**: They are accepted in the limit of the capacity of the campsite or the rental and after agreement by the management of the campsite by paying a fee and registering the visitor on the police register. They must park their vehicle outside of the campsite and do not have access to the showers or swimming pool.

• **Cancellation insurance**: The Domaine de Pont-Mahé campsite offers you optional Cancellation and Interruption insurance in your rental contract. No reduction shall be granted for a late arrival or early departure. In case of a cancellation, inform the campsite of your waiver from occurrence of an event preventing your departure by letter or by email. If the claim is stipulated under the general conditions (available on the website www.campeur-couvert.com or with the campsite), inform the insurer within 48 hours and supply all necessary information and written proof, medical certificate, sick note or documents justifying the treatment received, hospital medical report...

• **Condition and inventory of equipment**: Any anomaly must be reported on the day of arrival. On your departure, your rental must be ready to be rented out again immediately (inventory and final complete cleaning carried out). The mobile homes or chalets and tents shall be returned in the same state of cleanliness.

• **Guarantee for rentals**: You will be required to pay a deposit of €410 on arrival which you will receive back upon departure less any deduction for damage. Alternatively, your deposit may be provisionally retained pending a detailed damage report. Your deposit does not limit your liability.

• **Low season**: Until the 2nd July from the 27th August, the campsite services or activities are only open depending on sufficient frequentation of the clientele.

• **Swimming pool**: Bathing trunks or boxers compulsory (European regulation).

Shorts and boxer shorts forbidden.

• **Animal**: The vaccination card must be up-to-date and must be presented to the reception on your arrival. The animal must be kept on a leash, calm and not aggressive subject to immediate expulsion.

1st and 2nd category dogs are forbidden in the campsite.

• **Compulsory bracelets (July - August)**: Any person having rented in the campsite must wear a bracelet and can only remove it once the stay ended (in July and August only).

During your stay, you may be photographed and appear in future campsite brochures. In the event of refusal, you must notify us of this by registered letter before your arrival.

• **Noise or nuisance**: Anyone responsible for noise or nuisance will be expelled without refund.